

Entretien mécanique du sol : retour sur la campagne 2013

Deux réunions de travail avec les CUMA bénéficiaires de l'acquisition de matériel agricole alternatif au désherbage chimique ont eu lieu vendredi 7 février. Celles-ci étaient destinées d'une part à faire le bilan des opérations mises en œuvre pour la campagne 2013 et d'autre part pour discuter des projets à lancer avec les nouveaux acquéreurs de matériel qui arrivera ce printemps. 24 exploitants agricoles étaient présents.

Elément de bilan de la campagne 2013

CUMA / Matériel	Eléments de bilan	Conclusion et perspectives
Monts de Rochefort et Trézaillette. Herse étrille avec semoir intégré	Essai de semis sous couvert de céréales : <ul style="list-style-type: none"> Aucun impact sur le rendement de triticales, Bonne implantation de la prairie Une fauche réalisée en octobre sur les Monts de Rochefort, et une pâture de génisse sur la Trézaillette Un excès de légumineuses dans le mélange semé pour l'essai sur les monts de Rochefort 	L'essai est plutôt concluant sur l'itinéraire technique et notamment l'action de désherbage et de stimulation de la céréale avec la herse étrille au moment du semis de la prairie début avril (un seul passage avec machine combinée herse étrille + semoir intégré). On retiendra la bonne implantation de la prairie avec de façon logique une bonne pousse des légumineuses qui sont amenées à régresser au printemps suivant au profit des graminées.
Sainte Foy Saint Sulpice Désherbineuse (6 rangs) + kit de pulvérisation adaptable sur semoir maïs 6 rang	110 à 120 ha de binage réalisé. Essai avec désherbage sur rang (à 1/3 dose par ha en plein) au semis puis 2 binages. (voir photos ci-dessous)	Suite aux échanges durant la réunion, il semble plus intéressant de réaliser un désherbage sur le rang au moment du semis suivi d'un ou deux binages.



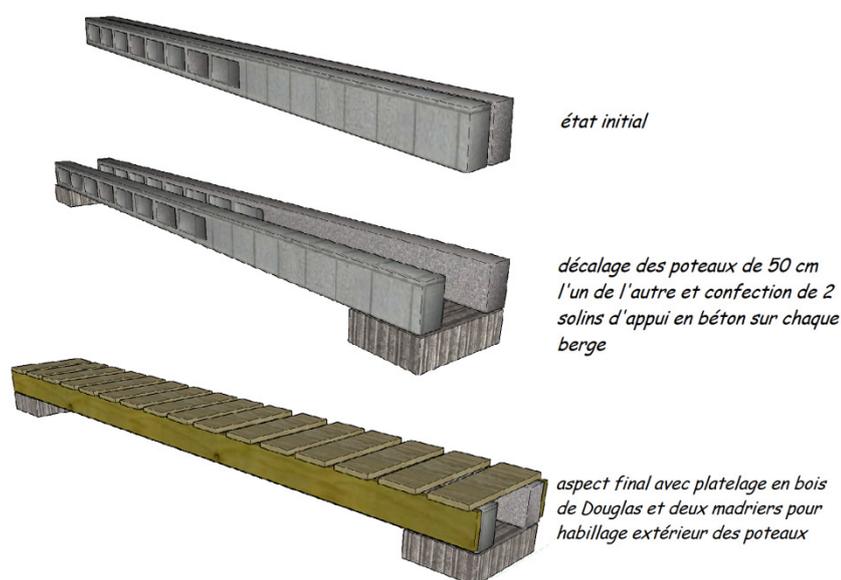
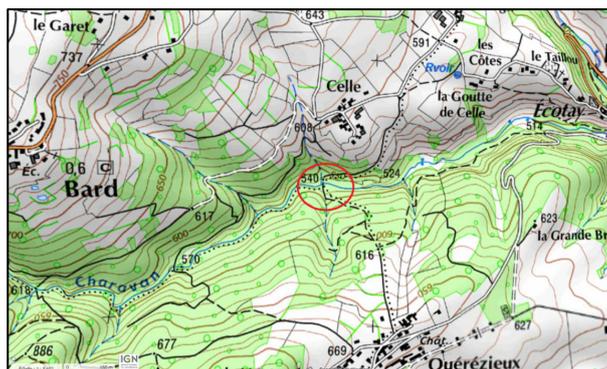
- 1** Maïs avant binage
stade 6-8 feuilles
- 2** Maïs après binage
stade 6-8 feuilles
- 3** Maïs 20 jours après
binage



Une Passerelle sur le Chavaran dans le cadre du volet B1 du Contrat Rivière-Natura 2000.

Située à proximité du Hameau de Celle au carrefour des communes de Bard, d'Ecotay l'Olme et de Verrières en Forez, une passerelle permet de franchir le Charavan aussi appelé le Bouchat (en aval), lorsque l'on emprunte un sentier reliant les hameaux de Quérézieux à celui de Celle. Cette passerelle était située à l'aval d'un gué sur ce chemin de randonnée balisé. Constituée de 2 poteaux EDF juxtaposés, elle s'avérait étroite, malcommode et inesthétique. Il était trop coûteux d'évacuer les poteaux pour les remplacer par une passerelle neuve.

La Communauté d'Agglomération Loire Forez a réaménagé la passerelle dans le cadre du volet B1 (Mise en valeur des paysages riverains des cours d'eau du bassin versant) du Contrat Rivière-Natura 2000. Confiée à la cellule technique rivière de la communauté d'agglomération, la maîtrise d'œuvre et le pilotage du chantier ont été réalisés par Rodrigue BARJON, technicien rivière. Les travaux ont eu lieu durant l'automne 2013.



Adapter les techniques au contexte :

Les deux poteaux EDF ont été conservés comme supports. Ils ont été soulevés le temps de couler 2 solins en béton, plus stables que les bouts de poteaux qui servaient jusque là d'appui. Les 2 poteaux ont ensuite été replacés à 50 cm l'un de l'autre.

Pour éviter d'avoir à percer le béton en de multiples points, un platelage neuf (en bois non traité de largeur 1,30 m, avec rainurage antidérapant) a été fixé à une structure constituée de 2 madriers en douglas fixés sur les poteaux côté extérieur de manière à cacher le béton.

La passerelle ainsi réalisée a aussi été conçue pour être submersible lors des épisodes orageux ou de crues.



Avant



Pendant



Après



Travail en réseau des techniciens / animateurs de sites Natura 2000 dans la Loire

Le pôle nature et cadre de vie de la direction départementale des territoires de la Loire (DDT 42) organise depuis quelques années une réunion annuelle des opérateurs des sites Natura 2000 du département et des structures gestionnaires de site. Ces réunions d'informations permettent aux participants de mieux se connaître et d'échanger sur les actions mises en œuvre sur les différents sites Natura 2000.

Aussi afin d'aller plus loin et notamment au niveau technique dans la valorisation des différentes compétences développées par les animateurs de site, la DDT 42 a missionné ponctuellement le SYMILAV pour enclencher une dynamique de réseau auprès des animatrices et animateurs de sites Natura 2000 du département. Démarrée en Novembre cette mission vient de donner lieu à une première réunion du réseau.

La première action au sein de ce nouveau réseau porte sur la communication et notamment le développement d'outils (liste de diffusion internet, plateforme internet collaborative...) favorisant l'échange entre animateurs (trices) sur des questions techniques. Un premier travail a abouti à la production de cartes communales pour l'ensemble des sites référencant les zonages Natura 2000 et environnementaux (espaces Naturels sensibles, ZNIEFF de type I...) qui permettra d'informer les communes et particulièrement les prochaines équipes municipales. Cette mise en réseau pourrait aussi enclencher une dynamique favorisant la cohérence et la visibilité d'un site à un autre.

Actualités au fil de l'eau

Fin des pesticides dans les collectivités en 2020

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, jeudi 23 janvier, la proposition de loi écologiste visant à instaurer le « zéro phyto » dans les collectivités locales. Déposée à l'automne à l'initiative du sénateur du Morbihan Joël Labbé, cette proposition de loi a pour objectif de réduire drastiquement la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays – la France reste encore le premier consommateur de ces produits en Europe, cinq ans après le plan Écophyto de 2008.



À l'origine, le projet du sénateur était de faire interdire les pesticides non seulement dans les collectivités mais aussi sur le vaste domaine appartenant à Réseau Ferré de France : le désherbage des voies ferrées est en effet l'un des plus importants postes de consommation de produits phytosanitaires, hors agriculture. Il n'a pas obtenu gain de cause sur ce sujet : voies ferrées, autoroutes et pistes d'aéroport resteront en dehors du champ de la loi. En revanche, les collectivités ne pourront plus, à partir de 2020, utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, promenades, forêts, etc. L'interdiction ne s'applique qu'aux « personnes publiques ».

Le texte adopté jeudi 21 janvier précise que le non-respect de ces dispositions entraînera des sanctions pénales (jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende). (source MAIREinfos - AMF)

Journée de travail pour les communes engagées dans les plans de désherbages communaux.

Pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, les 10 communes du bassin versant de plus de 1 000 habitants ont entrepris un travail pour l'élaboration de leurs plans de désherbage communaux : un programme pour permettre à court terme de limiter le recours aux phytosanitaires et à moyen terme d'aller jusqu'à la suppression de leur utilisation.

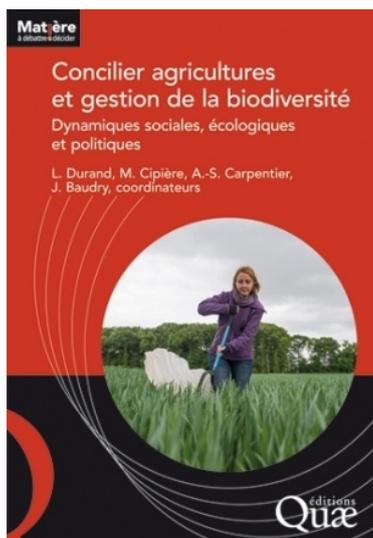
Le 23 janvier, des représentants des communes de Savigneux, Noirétable, Saint Martin la Sauveté, Marcilly le Châtel, Boën sur Lignon, Montverdun et Montbrison ont rencontré le service environnement de la commune de Saint Chamond, inscrite dans cette démarche depuis plusieurs années. Au menu : présentation des matériels utilisés, échanges techniques sur leur utilisation et discussion sur les atouts et faiblesses de chacun d'eux.

L'après midi s'est déroulée la visite du cimetière de Saint Jodard dont certaines allées ont été enherbées pour limiter l'emploi des phytosanitaires et enrayer l'érosion par ruissellement. L'avis de l'adjoint de la commune sur la perception par les administrés de ce changement d'aspect de ce lieu a été riche d'enseignement.





Actualités au fil de l'eau



Un ouvrage pour concilier agricultures et biodiversité

Lancé par le **ministère de l'Écologie**, le programme de recherche « Action publique, agriculture et biodiversité » a pour but de mieux comprendre les interactions entre politiques publiques et biodiversité sur les territoires agricoles. Il met en évidence la nécessité d'**adapter les mesures des politiques agricoles** aux conditions régionales et de les intégrer dans des dynamiques sociales collectives. L'ouvrage «**Concilier agricultures et gestion de la biodiversité**» en est le fruit, présentant les résultats de ce programme : cadres réglementaires et outils juridiques en agriculture et environnement, dynamiques sociales et écologiques de la biodiversité et intégration des politiques de biodiversité.

Les auteurs explorent tour à tour le **cadre réglementaire** et les **outils juridiques** autour du binôme agriculture et environnement, les dynamiques sociales de la biodiversité, les dynamiques écologiques de la biodiversité, et l'intégration des politiques de biodiversité.

Concilier agricultures et gestion de la biodiversité

Dynamiques sociales, écologiques et politiques

Lisa Durand, Marie Cipièrre, Anne-Sophie Carpentier, Jacques Baudry

Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Suite aux travaux lancés dans le cadre du Grenelle de l'environnement sur la "**Trame verte et bleue**" (TVB), un document-cadre sur les "**orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**" a été réalisé. Ces orientations nationales viennent d'être adoptées par décret en Conseil d'État.

Sur le site Legifrance : [le décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques](#)

Le document-cadre, annexe du décret, propose **deux grandes parties** : La première évoque les choix stratégiques précisant les définitions, les objectifs et les grandes lignes directrices pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue ; la seconde prend la forme d'un guide méthodologique précisant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers pour la cohérence écologique de la trame verte et bleue à l'échelle nationale.

Sur le site du ministère en charge du développement durable : [l'annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques](#)

La TVB, réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elle est autant un outil de préservation de la biodiversité et de l'état écologique des eaux, qu'un outil d'aménagement du territoire.

La TVB et les SRCE sont ainsi complémentaires des SDAGE et SAGE ; ils permettent de prendre en compte la continuité longitudinale des cours d'eau (amont-aval) et la continuité latérale entre le cours d'eau et ses annexes (**corridors fluviaux, bras morts, zones de mobilité, zones humides associées, etc.**) .

En savoir plus:

[La fiche "la Trame Verte et Bleue dans les SAGE"](#)

